



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E162696

VALABLE JUSQU'AU 17/05/2024

ÉDITÉ LE 19/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/01/2009

Forme juridique : SARL

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BOBIGNY

Siret : 509 985 149 00012

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 211694400116

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 193264688J001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 193264688J001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : CAM CONSTRUCTION

2 RUE DU DOCTEUR CALMETTE  
93100 MONTREUIL

Téléphone : 06 67 13 10 40

Portable :

Site Internet : cam\_construction93

E-mail : nicolas@camconstruction.fr

Responsabilité légale :

ALVES MARINHO JOSE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité  | * Date d'attribution |
|------|--|----------------------|
| 3511 | Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE | 18/05/2021           |
| 7122 | Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE  | 23/09/2021           |
| 7131 | Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE  | 18/01/2022           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories   | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur                       | 18/05/2021         |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 23/09/2021         |
| o Isolation des murs par l'extérieur                                     | 18/01/2022         |

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE PARIS  
20 BIS RUE BOISSIERE  
RDC  
75016 PARIS CEDEX 16

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.